

La Lettre de Défense et République

Octobre 2019, N°63

« Ce sont les hommes, et non les pierres, qui font la force des remparts de la cité »

Editorial

Après une période d'inactivité, DR reprend sa parution. En ce mois d'octobre, ce qui peut éveiller nos consciences est ce nouvel attentat terroriste contre le service du renseignement de la préfecture de police.

Le ministre de l'intérieur s'est dédouané de toute responsabilité. Ses amis comme par exemple l'ancien coordinateur du renseignement, Didier Le Bret, candidat PS à la députation en 2017 (RTL du 7 octobre 2019), évoque des questions « humaines » et évoque le terroriste comme étant un « pauvre garçon », ayant des soucis personnels.

Finalement, la tendance socialiste du gouvernement trouve encore des circonstances atténuantes aux actes terroristes islamistes commis à titre individuel. « Ils » n'ont rien appris de leurs erreurs passées et persistent dans leur aveuglement presque idéologique.

Quant aux policiers, ils auraient dû se rappeler cette section de la CIA en Afghanistan infiltré par un Afghan bien sous tout rapport qui, un jour, a éliminé de l'intérieur une grande partie des agents américains du renseignement. Un principe de tout mouvement terroriste est de s'infiltrer et d'instiller le doute suite à une action terroriste. C'est une facette de la subversion que notre société subit aujourd'hui.

Le Président

Sommaire

La militarisation de l'espace	1
<i>A quoi sert de militariser l'espace ?</i>	<i>2</i>
<i>Nos ambitions de guerre de l'espace.....</i>	<i>3</i>
<i>Le « commandement militaire spatial » remplace « le commandement interarmées de l'espace »</i>	<i>4</i>
Brève	5
<i>Le plan « mixité » du ministère des armées.....</i>	<i>5</i>
Coups de cœur	5
<i>La Minerve et ses 52 membres d'équipage</i>	<i>5</i>
<i>Les combattants invisibles de la drôle de guerre.....</i>	<i>6</i>
Coups de gueule	6
<i>L'américanisation de l'armée française</i>	<i>6</i>
<i>Les réseaux sociaux nous desservent</i>	<i>7</i>
Questions parlementaires	7
<i>Question n° 21121 Prévention et lutte contre le bioterrorisme.....</i>	<i>7</i>
<i>Question n° 21404 Interlocuteur spécifique aux anciens combattants</i>	<i>8</i>
Bibliographie	9

La militarisation de l'espace

Le Président Emmanuel Macron l'a annoncé à la veille du 14 juillet 2019 : « **un grand commandement militaire spatial** verra le jour au mois de septembre ». D'après le ministre des armées Florence Parly, les satellites français ont d'ailleurs déjà fait l'objet de tentatives d'attaques.



La militarisation de l'espace s'accélère. En 2007, en détruisant un de ses vieux satellites météo à 800 km au-dessus de la Terre, la Chine a démontré qu'elle était capable de détruire des objets dans l'espace, au même titre que les États-Unis et l'ex Union Soviétique.

L'Inde a rejoint ce club très fermé en mars 2019. Par ailleurs, en 2014, la Russie a lancé Kosmos 2499, fortement soupçonné d'être un "tueur de satellite".

La France s'aligne donc sur les grandes puissances dans leur militarisation de l'espace et suit naturellement les décisions du Président Américain de créer sa « Space Force ». Cette décision française est troublante car elle fait double écho avec celle de 2012, et surestime peut-être la capacité à atteindre ses ambitions guerrières.

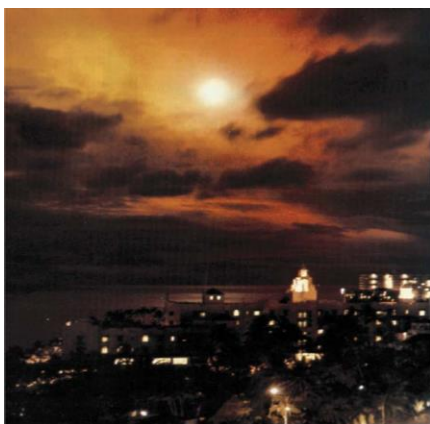


Un nombre impressionnant de satellites

A quoi sert de militariser l'espace ?

C'est une réalité, les satellites gèrent de plus en plus la vie de l'humanité et notre armée devient dépendante de la technologie spatiale. La menace de neutraliser tous nos moyens de communication, de transports, de santé, de gestion des champs de bataille n'est pas non plus nouvelle. En pleine guerre froide, l'URSS menaçait de faire exploser une bombe nucléaire endo-atmosphérique¹ pour rendre inopérante toute la technologie civile et militaire de l'Europe de l'ouest.

Cela leur aurait permis d'affronter au milieu d'une population affolée, des armées européennes clouées au sol, incapables de s'opposer à une invasion de l'armée rouge.

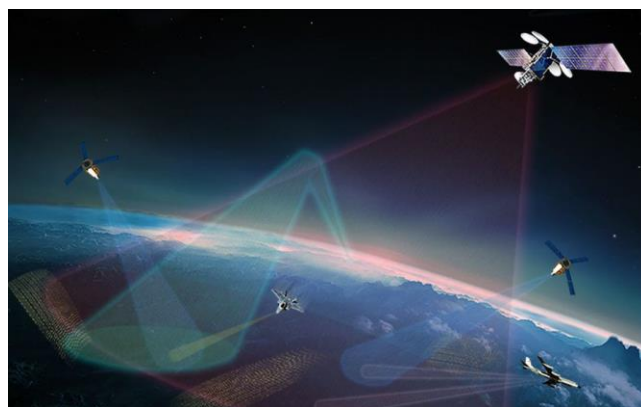


L'explosion nucléaire à 400 Km d'altitude

Nous sommes dans le prolongement de la guerre froide avec des menaces qui visent maintenant directement les émetteurs de notre technologie

terrestre. Il suffit peut-être d'abattre un satellite pour que les TGV s'arrêtent en pleine voie, qu'un bloc chirurgical tombe en panne, ou, à l'extrême, pour faire tomber en plein vol nos bombardiers. Les 1500 satellites actuellement en orbite deviennent des cibles stratégiques.

Le Général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air déclare que « si nous perdons la guerre dans l'espace, nous perdrons la guerre tout court ». Il est vrai que le fantassin n'est plus équipé d'une boussole mais d'un GPS, et que d'une façon générale, nous avons tout misé sur les facilités offertes par les satellites.

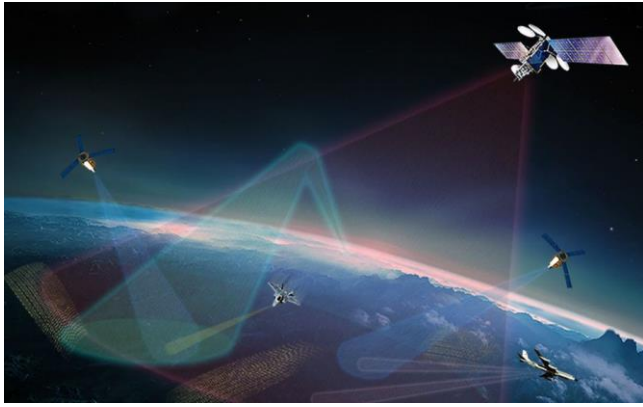


Le satellite voit et commande tout

Il est donc question de se préparer à la guerre qui devient une évidence. Eviter une guerre de l'espace n'est même plus envisagé pour nos politiques. Mais comment protéger nos satellites et détruire ceux de nos ennemis ? Le champ de bataille est à imaginer au-dessus de nos têtes, à une hauteur qui ne permettra pas de percevoir les manœuvres et les tirs de satellites qui restent à arsenaliser².

A partir de 2023, la France veut aussi positionner des nuées de « *nanosatellites guetteurs* » déployées autour des dispositifs les plus stratégiques. En prenant en compte qu'il faut aussi se méfier en temps de paix des satellites de nos alliés, la supposée future guerre spatiale n'est pas gagnée d'avance et devient un vrai casse-tête.

Encore faudrait-il déjà avoir les moyens financiers de nos ambitions guerrières, d'autant plus qu'un laboratoire d'innovations doit voir le jour, en collaboration avec la Direction Générale de l'Armement (DGA) et le centre national d'études spatiales (CNES). Florence Parly a également évoqué la création d'une Académie de l'Espace.



Nos ambitions de guerre de l'espace

Il est étonnant de la part de nos politiques d'entendre une volonté nationale pour se préparer à faire une guerre spatiale sans faire référence à l'Union Européenne. En ce qui la concerne, L'ESA (Agence Spatiale Européenne) créée en mai 1975, a pour mission "d'assurer et de développer, à des fins exclusivement pacifiques, la coopération entre Etats européens dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiale et de leurs applications spatiales, en vue de leur utilisation à des fins scientifiques et pour des systèmes spatiaux opérationnels d'applications". De toute évidence, la France veut contribuer à faire la paix au sein d'un groupe de nations mais elle joue seule à se préparer à faire sa guerre spatiale.

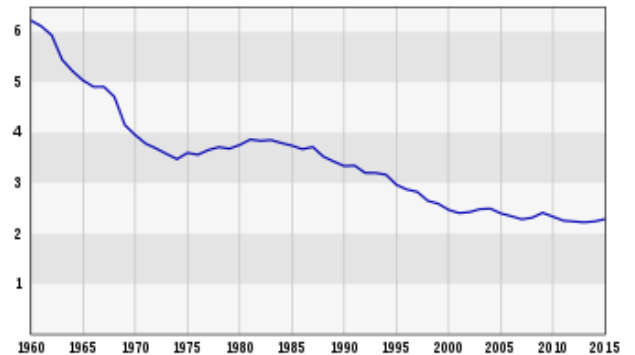


C'est autant de dépenses à notre charge pour un résultat non mesurable. 700 millions d'euros seront alloués d'ici à 2025, qui s'ajoutent aux 3,6 milliards d'euros déjà prévus pour le spatial dans la loi de programmation militaire.

Les 700 millions seront piochés ailleurs, « sans éviction sur d'autres capacités » assure l'entourage de Florence Parly. Des chiffres à comparer avec les investissements des grandes puissances : chaque année, les Etats-Unis y consacrent 50 milliards de dollars, la Chine 10 milliards. Et c'est en comparaison aux chiffres de ces deux vraies grandes puissances, véritables investissements pour

préparer la guerre de l'espace que nous comprenons le risque de nous noyer dans une course sans fin à l'armement. Nous avons les ambitions d'une moyenne puissance qui a déjà du mal à maintenir la capacité opérationnelle de son armée et qui se prendrait pour une grande puissance.

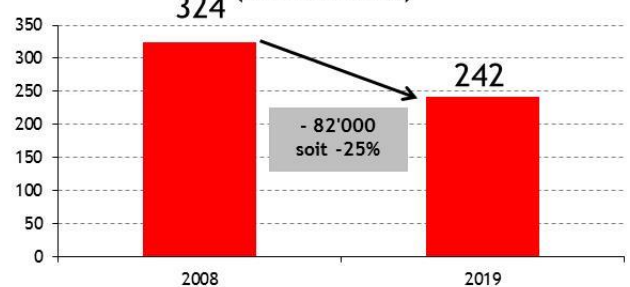
Évolution des dépenses militaires en pourcentage du PIB depuis 1960
Données du SIPRI et de l'INSEE



Si l'armée de l'air est en charge du « grand commandement militaire spatial » pour lancer dans l'espace des nuées de « *nanosatellites guetteurs* », arsenaliser les satellites, préparer l'affrontement spatial, elle ne dispose « à terre » que 10 drones, 40% de ses hélicoptères ont plus de 40 ans, elle accuse une diminution de 10% du parc d'avions de combat, alors que la lenteur de la montée en puissance de l'équipement en RAFALE se traduit par le maintien en service des MIRAGE 2000 qui ont 30 ans d'âge. La Marine Nationale, *qui n'a toujours pas de deuxième porte avion alors que le BREXIT pourrait priver l'UE de la capacité aéronavale britannique*, et l'armée de Terre présentent aussi un vieillissement de leurs matériels qu'il faut remplacer au plus vite.

Rappelons qu'en parallèle, pour la période 2010-2016, la déflation des effectifs du ministère des armées a été de 12.070 personnels civils et de 35.875 personnels militaires, réduisant le nombre des systèmes d'armes et donc des capacités opérationnelles des forces armées.

Effectifs de l'armée française
(en milliers)



Cette montée en puissance de la possible militarisation de l'espace par la France en comparaison aux réelles capacités opérationnelles son armée, a de quoi surprendre, autant que l'annonce faite par le Président de la République de créer « un grand commandement militaire spatial ».

Le « commandement militaire spatial » remplace « le commandement interarmées de l'espace »

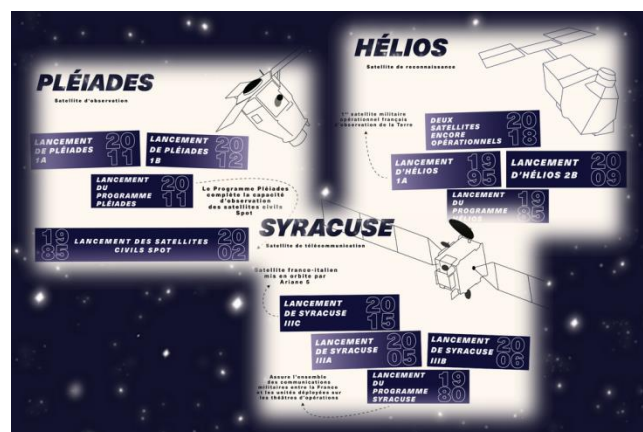
En 2012, il est annoncé que, « placé au niveau stratégique, relevant du chef d'état-major des armées (CEMA), sous l'autorité du major général des armées (MGA) et sous la tutelle du sous-chef opérations de l'État-major des armées (EMA), le Commandement interarmées de l'espace (CIE) est créé et se voit attribuer des missions traitées par quatre bureaux à vocation transverse qui constituent l'échelon de synthèse : le bureau politique spatiale et coopérations (BPOL), le bureau préparation de l'avenir (BPAV) ; le bureau emploi et coordination (BEC), le bureau maîtrise de l'environnement spatial (BME). Ces quatre bureaux structurent et organisent les travaux de l'échelon technique composé de six sections : observation, écoute, surveillance de l'espace, alerte, télécommunications et navigation-positionnement-datation.



Cet échelon armé d'officiers spécialistes constitue la référence interarmées de ces domaines, afin de recueillir les besoins des armées, participer à l'acquisition des moyens spatiaux dédiés et optimiser l'utilisation des ressources spatiales existantes ». En somme, une **organisation militaire** structurée à la manière ordonnée des militaires.

En 2019, c'est donc une « veille » organisation de seulement 7 ans d'âge qui prend un autre nom pour un même objectif en se présentant comme étant

une innovation au service de la défense de la Nation. Officiellement, ce commandement doit satisfaire trois objectifs : appréhender les questions spatiales militaires, doter le pays d'une doctrine des opérations dans l'espace, et mettre en œuvre les moyens spatiaux de la France. Avec cette « nouvelle stratégie militaire spatiale », l'Etat souhaite augmenter les capacités d'autodéfense du pays pour protéger ses satellites et muscler ses capacités de surveillance dans un espace de plus en plus militarisé. C'est à s'y méprendre, un **discours identique** à celui tenu en 2012.



Les satellites français

La différence avec le commandement interarmées de l'espace est que la haute hiérarchie militaire ne s'implique plus officiellement et qu'il n'est plus question de coopération interarmées. Le commandement est rétrogradé et placé sous la seule autorité de l'armée de l'air, qui devrait se dénommer désormais « l'armée de l'air et de l'espace ». Autrement dit, les plus hautes autorités militaires sont écartées de la préparation de la guerre spatiale. Il est donc superflu « de recueillir les besoins des armées ». La hiérarchie qui se dessine pour préparer cette guerre, pour servir - ou desservir - la France, serait donc des plus réduites : le Chef des Armées qui est, pour rappel, le Président de la République, la ministre des Armées et le chef d'état-major de l'armée de l'air. De quoi concentrer les pleins pouvoirs sans contestation possible en évitant les épisodes type « Général De Villiers ».



Effet d'annonce ou réelle volonté de participer à la militarisation de l'espace, la France s'engage dans une course à l'armement qui risque de saborder le budget des armées au détriment de celui des «troupes terrestres». Il resterait à choisir une solution moins onéreuse de se protéger : faire soustraire une guerre spatiale auprès d'une grande puissance militaire ce qui semble inacceptable, s'unir à l'échelle de l'Union Européenne qui semble le plus raisonnable, et/ou se préparer à mener une guerre au sol, en mer et dans l'air dans un contexte technique dégradé.

Cette dernière option avait déjà été retenue durant la guerre froide par l'URSS qui projetait de procéder à l'explosion endo-atmosphérique au-dessus de l'Europe (évoquée supra). Pour se protéger des effets électromagnétiques, ses avions MIG étaient équipés d'une technologie ancienne, que les occidentaux moquaient pour ne pas être à leur niveau. L'URSS avait trouvé la parade aux propres effets de sa plus radicale attaque.

En France, nos armées auraient peut-être intérêt à s'entraîner aussi bien avec et sans l'assistance de notre haute technologie de pointe dépendant de nos satellites. Mais nos militaires, pourraient-ils au moins s'adapter à un monde sans connexion internet ?

La rédaction

¹ endo-atmosphérique : explosion nucléaire dans l'atmosphère

² arsenaliser : désigne le développement d'armement et de techniques militaires dans l'espace

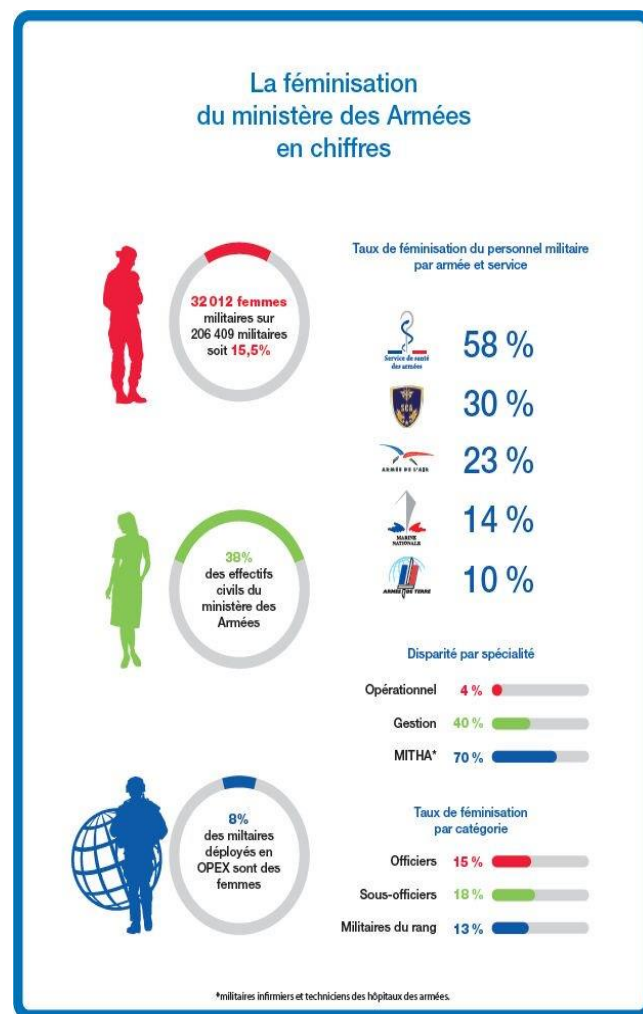
Brève

Le plan « mixité » du ministère des armées

L'égalité est l'une des valeurs fondatrices des armées. Depuis la loi du 13 juillet 1972, un seul et même statut général des militaires s'applique aux femmes et aux hommes : ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Avec un taux de féminisation qui dépasse les 20 %, le ministère des Armées français est aujourd'hui le 4e le plus féminisé au monde.

Les femmes représentent ainsi près de 55 000 des 266 800 personnes du ministère. Elles ont accès à tous les métiers et environ 32 000 d'entre elles servent dans les armées. Présentes sur tous les théâtres d'opérations, elles bénéficient des mêmes règles d'équité professionnelle et de salaire que

leurs camarades masculins, sans autres considérations que la compétence et le mérite.



Coups de cœur

La Minerve et ses 52 membres d'équipage

L'épave du sous-marin d'attaque La Minerve, disparu le 27 janvier 1968 au large de Toulon avec ses 52 membres d'équipage, a été retrouvé au large du port varois. Les recherches avaient été relancées début juillet. À la demande des familles, le gouvernement avait décidé fin 2018 de reprendre les recherches. Le 27 janvier 1968, La Minerve, en exercice à une trentaine de kilomètres au large de Toulon avec 52 hommes à bord, avait coulé en quatre minutes seulement. Malgré les opérations de secours aussitôt entreprises, l'épave n'avait jusqu'ici jamais été localisée.

De multiples causes ont été évoquées pour expliquer l'accident : une avarie des deux barres arrière, une collision avec un bateau, l'explosion d'un missile, d'une torpille ou un accident du tube d'aération.



La ministre dit espérer que cette découverte, cinquante ans après, aidera les familles de ces marins à "faire leur deuil". Elles "savent désormais où reposent leurs proches", a-t-elle écrit dans son communiqué.

Les combattants invisibles de la drôle de guerre

Il y a 80 ans, la France entrait en guerre contre l'Allemagne, deux jours après l'invasion de la Pologne. Une longue période d'attente allait débiter. Cette "drôle de guerre" a fait plus de 3 000 morts.



Le 79ème RI sur la ligne Maginot

À l'occasion des 80 ans du début de la Seconde Guerre mondiale, l'association Le souvenir français a organisé un peu partout dans l'Hexagone des cérémonies pour rendre hommage à ces combattants devenus invisibles.

Coups de gueule

L'américanisation de l'armée française

Le terme « américanisation » est employé depuis le XXème siècle pour décrire l'influence de l'Amérique sur la culture des autres pays. Le modèle américain s'est donc imposé en France.

En effet, l'américanisation est partout dans nos esprits : c'est une conception de l'homme, un mode de vie. Aujourd'hui l'américanisation progresse et touche beaucoup plus de domaines. Pour l'armée française, son américanisation s'est intensifiée par notre participation militaire auprès des Américains lors de la guerre en Afghanistan et par notre réintégration dans l'OTAN le 11 mars 2009.



Depuis cette date, les gestes et postures, les tenues, les techniques de combat, le vocabulaire, jusqu'au port de l'arme individuelle et celui systématique du casque de combat en tout lieu et en tout temps, sont inspirés de la doctrine de combat américaine.



La grande différence avec les Américains est que nous n'avons pas les mêmes moyens logistiques que l'armée US. Au change, nous avons perdu ce qui caractérisait notre adaptabilité aux pays étrangers.

Il n'est plus possible de mener en Afrique des « Assistance Médicale Gratuite », de construire des infrastructures sociales dans les villages les plus inaccessibles, de prendre le temps de « palabrer » et par conséquent d'effectuer des missions traditionnelles de renseignement qui sont maintenant exclusivement dévolues à des moyens techniques.

Notre américanisation ne nous empêche pas non plus de limiter les pertes humaines dans des opérations extérieures.

Les réseaux sociaux nous desservent

Alors que le développement du renseignement est un objectif primordial pour les années à venir, les réseaux sociaux permettent à un potentiel ennemi de se renseigner dans le détail sur notre armée. Que soit Instagram, Facebook ou d'autres réseaux, toutes les questions que l'on peut se poser sur l'armée y sont accessibles.



Malgré un guide du bon usage des réseaux sociaux à l'usage des armées diffusé en 2012, il est tout aussi facile de trouver des photos de véhicules de combat avec leur unité collective, que de dresser les équipements détenus par des unités en OPEX. Les militaires se montrent en photo ou dans des séquences vidéo les visages découverts, lors de patrouilles, dans leur campement, et partagent leur vie privée.



Photographie sur instagram

Ce phénomène de communication touche aussi bien militaires, gendarmes, policiers, agents de sécurité. Chaque régiment, jusqu'au ministère des armées utilise aussi les réseaux sociaux en divulguant des informations visant à attirer les vocations. Des noms d'officiers, de lieux, de matériels sont ainsi divulgués sans précaution. A croire que les militaires jouent à la télé réalité avec l'autorisation de leur chef.

Questions parlementaires

Question n° 21121 Prévention et lutte contre le bioterrorisme

M. Fabien Lainé interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prévention et la lutte contre le bioterrorisme. Le terrorisme biologique et le développement des armes bactériologiques représentent une menace latente pour la population. La lutte contre le bioterrorisme demeure donc une préoccupation majeure à l'échelle de l'Europe, depuis les années 2000, avec notamment la création du Comité de sécurité sanitaire, en 2001, par la Communauté européenne. En août 2002, le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, ainsi que le ministère de la santé, ont demandé un rapport de mission à M. le professeur Dr. Didier Raoult concernant l'évaluation des dispositifs de santé publique existant en matière de prévention et de lutte contre les menaces infectieuses inhérentes au terrorisme biologique.

Bien que les dispositions relatives aux agents pathogènes et aux toxines susceptibles d'être utilisées dans une action bioterroriste soient définies et décrites dans le Plan Biotox, il résulte évident que la stratégie opérationnelle de réponse aux risques doit être constamment évaluée et mise à jour. Ainsi, il l'interroge sur la mise en œuvre de mesures et dispositions actuelles pour développer la surveillance épidémiologique et pour renforcer la recherche dans le domaine du bioterrorisme.



Réponse du ministère, JO du 27/08/2019

Conformément à l'article L. 1142- 8 du code de la défense, le **ministre chargé de la santé** est responsable de l'organisation et de la préparation du système de santé et des moyens sanitaires nécessaires à la connaissance des menaces sanitaires graves, à leur prévention, à la protection de la population contre ces dernières, ainsi qu'à la prise en charge des victimes.

Il contribue à ce titre, à la planification interministérielle en matière de défense et de sécurité nationale en ce qui concerne son volet sanitaire dont la coordination est assurée par le Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale.

Le plan gouvernemental nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC) prévoit les modalités d'intervention en cas de menace ou d'exécution avérée d'une action malveillante ou à caractère terroriste utilisant des matières, agents ou des produits NRBC. Le risque bioterroriste est pris en compte dans ce cadre. Ainsi, la prise en charge des conséquences sanitaires d'une action bioterroriste est assurée selon les modalités définies dans le dispositif organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles (ORSAN) mentionné à l'article L. 3131-11 du code de la santé publique en particulier son volet biologique qui constitue le cadre d'organisation de la réponse du système de santé en matière de risque épidémique et biologique.

Ce volet est décliné dans le plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé. Le parcours de soins des personnes victimes d'agent du bioterrorisme est défini dans chaque zone de défense et de sécurité et la prise en charge spécialisée assurée dans les établissements de santé de référence. En parallèle le dispositif de veille sanitaire permet d'assurer la surveillance de l'émergence potentielle des agents concernés et la mise en œuvre des investigations requises notamment épidémiologiques.

Question n° 21404 Interlocuteur spécifique aux anciens combattants

M. Hervé Saulignac rappelle à M. le Premier ministre la promesse faite, au cours de la campagne électorale de la présidentielle de 2017, de nommer au Gouvernement un « interlocuteur spécifique » pour les anciens combattants. Or, comme cela est déploré par nombre d'associations d'anciens combattants, c'est la première fois depuis 1919 qu'un interlocuteur spécifique n'existe plus au sein du Gouvernement. Il lui demande, donc, conformément au souhait maintes fois réitéré du monde combattant, s'il entend rétablir un organe ministériel spécifique aux anciens combattants.



Réponse du ministère, JO du 30/07/2019

Conscient de l'exemple que représentent les anciens combattants pour notre société et de la reconnaissance qui leur est due, le Gouvernement connaît l'importance d'un dialogue constant avec les associations concernées et souhaite inscrire sa politique en faveur du monde combattant dans la lignée de ses prédécesseurs. Ainsi, les anciens combattants et la politique de la mémoire sont partie intégrante des attributions du ministère des Armées. A ce titre, la ministre des Armées a confié la responsabilité des questions relatives aux anciens combattants, aux victimes de guerre et aux rapatriés à la secrétaire d'Etat qui lui est rattachée. Celle-ci pilote également la politique mémorielle, ainsi que la mise en œuvre des mesures témoignant de la reconnaissance de la nation envers les personnes affectées par la guerre et les opérations extérieures. Elle est en outre chargée de la tutelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Dans ce cadre, sa mission consiste à proposer des évolutions concernant les dispositifs de soutien en faveur des anciens combattants. En outre, le budget de 2,3 milliards en crédits de paiements en 2019 traduit la solidarité de la nation envers ses anciens combattants. Il provient d'une concertation mise en place avec les anciens combattants et, au-delà de la préservation de tous les droits, il a permis d'inclure des mesures nouvelles (extension de la carte du combattant aux anciens combattants présents en Algérie entre le 1er juillet 1962 et le 1er juillet 1964, création d'un dispositif de solidarité au profit des descendants des harkis).

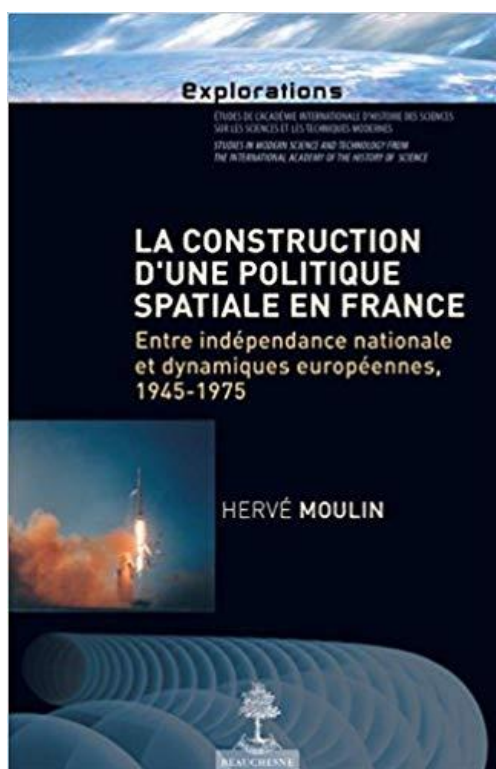
Votre avis nous intéresse !

redaction@defense-et-republique.org

Pour proposer un article ou réagir :

redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter : contact@defense-et-republique.org



Broché : 702 pages
Editeur : Editions Beauchesne (19 septembre 2017)
Collection : Explorations
Langue : Français

Le présent ouvrage explore l'histoire des activités spatiales françaises depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, théâtre des premières recherches scientifiques dans la haute atmosphère réalisées à l'aide de fusées, jusqu'à la création de l'Agence spatiale européenne, il y a 40 ans, et la décision de doter l'Europe d'un lanceur performant. Jusqu'à la mise en orbite du premier satellite artificiel, les quelques activités entreprises dans le secteur spatial relèvent essentiellement des militaires. Avec le lancement de Spoutnik, dans le contexte de l'Année géophysique internationale, l'Espace devient un enjeu majeur de la Guerre froide. Sous l'impulsion du général de Gaulle, le gouvernement français décide au début des années 60 de mettre en œuvre une politique spatiale qui puisse contribuer au prestige et au rayonnement de la France dans le monde. Le lancement du premier satellite français en 1965 concrétise cette ambition. Le président Pompidou, qui prend acte de l'évolution rapide des technologies à l'œuvre et du potentiel économique des applications spatiales, organise le soutien à l'activité industrielle dans ce secteur. A l'aube de son septennat, le président Giscard d'Estaing consolide la dynamique de coopération européenne, ce qui permet à la France de jouer un rôle moteur dans la poursuite d'un programme spatial ambitieux à l'échelle du continent. Privilégiant les aspects institutionnels, cette étude propose une analyse du processus d'élaboration de la politique spatiale.



Auteur : Fabrice Grenard
Editeur : Humensis
Date de sortie : 15/05/2017
Suppoort/ Ebook

Rares sont les périodes de l'histoire contemporaine qui ont suscité autant d'idées reçues que les huit premiers mois de la Seconde Guerre mondiale en France. L'expression « drôle de guerre », qui s'est répandue parmi les soldats dès l'automne 1939, s'est imposée pour qualifier ces quelques mois qui séparent la déclaration de guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939, de l'entrée des troupes de la Wehrmacht sur le territoire français, le 10 mai 1940.

L'absence d'offensives d'envergure singularise cette période au regard de la Première Guerre mondiale, qui est alors la guerre de référence, mais le pays est bien en état de guerre avec des familles déchirées par la mobilisation, les craintes d'attaques aériennes soudaines, les déplacements de populations, les premiers sacrifices de l'arrière. Cette période, souvent perçue comme faite d'insouciance avant la plongée dans les « années noires », a bien été vécue comme une entrée en guerre par la population française.